

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du - 2 MARS 2026

fixant la composition du jury du concours pour le recrutement d'éducateurs prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2026.

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'éducateurs prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury du concours prévu au 4° de l'article 4 du décret du 30 janvier 2019 susvisé, ouvert au titre de l'année 2026, est composé comme suit :

Présidente :

Mme BOULOT Caroline, directrice interrégionale adjointe, DIRPJJ Centre-Est ;

Vice-présidente :

Mme MEYER Aude, directrice des ressources humaines, DIRPJJ Sud-Ouest ;

Membres du jury :

- Mme LE CALVEZ Caroline, magistrat, juge des enfants, tribunal judiciaire de Pointoise, cour d'appel de Versailles ;
- M. NAKIB Omar, directeur hors classe des services, STEMOM Pierrefitte-sur-Seine, DIRPJJ Île-de-France/Outre-mer ;
- M. RICHARD Antoine, éducateur principal, UEMO Meaux-Gambetta, DIRPJJ Île-de-France/Outre-mer ;
- M. TETU Sylvain, directeur projets hébergement CEF, association La Sauvegarde 71, région Grand-Centre ;
- Mme VILCOSQUI Caroline, psychologue hors classe, UEMO Saint-Malo, DIRPJJ Grand-Ouest.

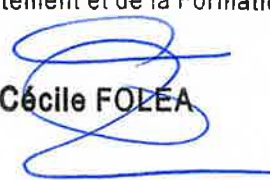
Article 2

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 MARS 2026

Pour le garde des Sceaux,
ministre de la Justice
Par délégation,
Pour le directeur de la protection judiciaire
de la jeunesse
Par délégation,

Cheffe du bureau
du Recrutement et de la Formation


Cécile FOLEA